

# CARNET D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN



***PULSAR NEW 125***

PULSAR NEW 125 type CK 125

- 1-



PULSAR NEW 125 type CK 125

- 2 -

## Avant-propos

Cher client, vous avez fait l'acquisition d'une moto KYMCO, modèle New Pulsar 125, et nous vous remercions de la confiance que vous avez témoignée à notre marque.

Ce carnet d'utilisation et d'entretien contient des recommandations importantes pour l'utilisation de votre moto en toute sécurité. Il décrit les conditions du contrat de garantie et doit être considéré comme partie intégrante du véhicule et à ce titre, doit être transféré à tout nouveau propriétaire et/ou utilisateur. Il est impératif d'en avoir pris connaissance avant toute utilisation du véhicule.

Nous vous recommandons de lire ce manuel, attentivement et de façon complète, avant de conduire votre moto.

Les informations décrites dans ce manuel sont sujettes à modification sans préavis.

*Bonne route!*

## SOMMAIRE GENERAL

• ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE .....	page 5
• CONDITIONS DE GARANTIE.....	page 6 à 8
• CONTROLE DE MISE EN ROUTE .....	page 9
• SOMMAIRE COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS .....	page 10
• COMMANDE, FONCTIONS .....	page 11 à 19
• CONTROLE AVANT CHAQUE UTILISATION.....	page 20
• VERIFICATIONS DE SECURITE .....	page 21 à 26
• CONSEILS D'UTILISATION ET RECOMMANDATIONS IMPORTANTES.....	page 27
• RODAGE .....	page 28
• PROGRAMME D'ENTRETIEN .....	page 29
• VALIDATION DES OPERATIONS D'ENTRETIEN.....	page 30 à 32
• NETTOYAGE ET STOCKAGE DU VEHICULE.....	page 33
• CARACTERISTIQUES TECHNIQUES.....	page 34
• NOTES.....	page 35
• EMLACEMENT CARTE DE GARANTIE .....	page 36

## Enregistrement de la garantie

L'enregistrement de la garantie véhicule se fait sur le site professionnel : <http://pro.kymcolux.com>.

Vous devez pour ce faire vous munir de :

- votre identifiant
- votre mot de passe
- le numéro de châssis du véhicule
- les civilités de l'acheteur
- son lieu de résidence et coordonnées téléphoniques

Après connexion, cliquer sur l'onglet garantie puis création d'un certificat de garantie.

Procéder au remplissage des champs obligatoires.

Après la validation, éditer les 3 certificats de garantie pour signature au client et réexpédier un exemplaire sans délai à :

KYMCO LUX S.A  
B.P 60533  
57109 Thionville Cedex  
France

Conserver un exemplaire etagrafer l'exemplaire client p.35 du présent manuel.

# Garantie Contractuelle de 2 ans

**Kymco Lux S.A** garantit les motos KYMCO contre tout défaut de construction ou de matière, pendant une durée de 2 ans, sans limitation de kilométrage à compter de la date d'acquisition du véhicule. Cette date est inscrite dans le certificat de garantie.

Des défauts non signalés au vendeur ou au distributeur agréé de **Kymco Lux S.A** avant l'expiration de ce délai, sont exempts de tout droit de garantie. Après détection et réparation d'un défaut de fabrication durant la garantie de 2 ans, cette garantie est reconduite pour une période de 6 mois uniquement en ce qui concerne les pièces remplacées et à compter de la date de remplacement.

## 1. Cette garantie couvre :

- a) la remise en l'état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par **Kymco Lux S.A.**  
**MSA** décide du remplacement ou de la réparation des pièces défectueuses.  
Les pièces remplacées et retournées deviennent la propriété de **Kymco Lux S.A.**

## 2. La garantie s'applique à condition que :

- a) le véhicule ait été réparé ou contrôlé dans un atelier agréé par **Kymco Lux S.A.**
- b) les vérifications périodiques prévues dans ce carnet d'entretien aient été réalisées en temps voulu et par un atelier agréé par **Kymco Lux S.A.**

- c) que d'une façon quelconque le véhicule n'ait pas été transformé par des entreprises non agréées par **Kymco Lux S.A**, ou équipé d'accessoires non agréés par **Kymco Lux S.A** et/ou dont le montage aurait été effectué sans respecter les normes prévues par ce manuel fourni avec le véhicule.
- d) les pièces d'origine n'aient pas été remplacées par d'autres pièces non agréées par **Kymco Lux S.A**
- e) le véhicule ne soit pas utilisé pour des compétitions sportives
- f) le véhicule ne soit pas utilisé dans un but professionnel (location, véhicule de courtoisie etc. ....)

### **3. La garantie ne couvre pas :**

- a) des pièces à usure normale et le cout de leur remplacement comme par exemple : verres, ampoules, bougies, éléments de filtre, pneus, garnitures de freinage et d'embrayage, huiles, liquides de frein, courroies, pignons et chaîne de transmission, pots d'échappement (par corrosion), batterie ainsi que les accessoires ne faisant pas partie de l'équipement de série du véhicule.
- b) les frais occasionnés par l'entretien courant ou résultant de l'usure normale des pièces
- c) des avaries dues à une mauvaise utilisation, un maniement contraire aux instructions du manuel d'utilisation, une sur utilisation du véhicule, ou une surcharge même passagère.
- e) les frais consécutifs à l'immobilisation du véhicule.
- f) les dégâts consécutifs à des accidents.
- g) les dégâts imputables à une cause extérieure ayant endommagé le véhicule, tel que les impacts de gravillons, retombées atmosphériques chimiques, animales ou végétales sur la peinture ou les détériorations liées a l'utilisation d'un nettoyeur haute pression.
- h) les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations par exemple.
- i) tous autres frais non spécifiquement prévus par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale.

4. Les droits de garantie restent inchangés en cas de revente du véhicule. Les acheteurs successifs bénéficient de cette garantie, sous réserve que les conditions d'application aient été remplies par chacun des propriétaires du véhicule.

5. Pour prendre effet, toutes divergences aux conditions de garantie précitées nécessitent une confirmation par écrit de la part de **Kymco Lux S.A.**

6. En tout état de cause, la garantie légale qui oblige **Kymco Lux S.A** à garantir l'acheteur contre toutes les conséquences des défauts ou vices cachés de la chose vendue s'applique.

7. L'emploi de silencieux d'échappement, de filtre à air non d'origine, d'un autre type ou modifié de façon à augmenter le bruit élimine systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus ces modifications, tendant à augmenter le bruit, la puissance et la vitesse du véhicule, entraînent la responsabilité directe et irrévocable du propriétaire quand à la conformité du véhicule et aux conséquences en cas d'accident.

## **RECOMMANDATIONS**

---

Adressez-vous toujours à un distributeur KYMCO, lui seul connaît votre véhicule et dispose de toutes les informations et/ou pièces détachées nécessaires à l'entretien de votre véhicule en toute sécurité.

Respectez l'entretien de votre moto KYMCO, il est le garant de sa longévité et de votre sécurité au guidon.



## **CONTRÔLES DE MISE EN ROUTE**

Les contrôles suivants seront effectués sur le véhicule avant toute livraison au client.

- Vérification niveaux : huile moteur, liquide frein AV, garde de la pédale de frein AR (20 -30 mm).
- Remplissage et mise en charge de la batterie (courant de charge maxi 0.8A/10h)
- Vérification de la pression pneumatique :  
AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.0 kg/cm<sup>2</sup> usage solo.  
AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.25 kg/cm<sup>2</sup> usage duo.
- Contrôle du serrage : axe de roue avant/arrière, attaches suspensions, étrier de frein avant.
- Contrôle de la tension de la chaîne de transmission.
- Contrôle de la garde au levier d'embrayage et à la pédale de frein arrière.
- Vérification statique du fonctionnement de tous les équipements électriques.
- Vérification par essai routier du fonctionnement global du véhicule et notamment : direction, freinage, suspension.

### **Cachet et signature du distributeur**

Cachet du revendeur attestant la réalisation des opérations de vérification conformément aux préconisations constructeur et aux règles de l'art.

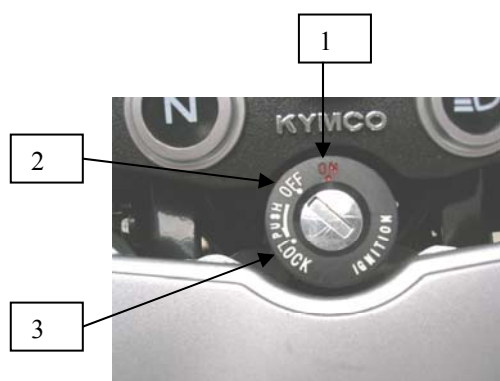
Date :

Signature :

## **SOMMAIRE COMMANDE, FONCTIONS ET VERIFICATIONS DE SECURITE**

- ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLE ..... page 11
- TABLEAU DE BORD (COMBINE D'INSTRUMENTATION) ..... page 12
- BEQUILLES LATERALE ET CENTRALE ..... page 13
- REPOSE PIED PASSAGER, REGLAGE AMORTISSEUR ARRIERE ..... page 14
- COMMODOS GAUCHE ET DROIT ..... page 15
- DEMARREUR, PROCEDURE DE DEMARRAGE ..... page 16
- FREINAGE ..... page 17
- FUSIBLES, TROUSSE A OUTILS ..... page 18
- RESERVOIR A CARBURANT ..... page 19
- VERIFICATIONS DE SECURITE ..... page 21 à 26

## ANTIVOL DE DIRECTION, CONTACTEUR A CLES

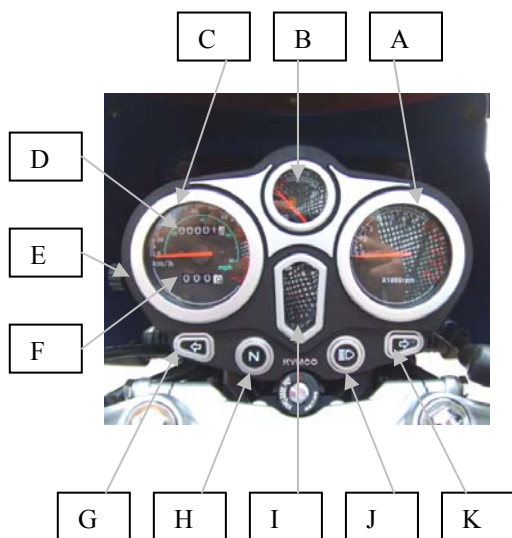


1) : contact mis (« on »), démarrage possible au point mort (voir aussi p.12)

2) : contact coupé (« off »), libre rotation de la colonne de direction, démarrage impossible, retrait de clé possible.

3) : contact coupé (« lock »), blocage de la colonne de direction : guidon tourné en butée à gauche, appui sur la clé et rotation vers la gauche, déverrouillage dans le sens inverse.

## COMBINE D'INSTRUMENTATION



- A: Compte tours: indique le régime moteur en t/min (voir aussi p.28)
- B: Jauge à carburant: indique la quantité d'essence présente dans le réservoir (voir aussi p.19)
- C: Tachymètre: indique la vitesse du véhicule en km/h (mile/ heure sur échelle inférieure)
- D: Totalisateur kilométrique global
- E: Molette de remise à zéro du totalisateur journalier
- F: Totalisateur journalier
- G: Témoin indicateur de fonctionnement des clignotants gauche
- H: Témoin de présence au point mort de la boîte de vitesse
- I: Témoin de rapport de boîte de vitesse engagé
- J : Témoin de fonctionnement des feux de route (voir aussi p.15)
- K: Témoin indicateur de fonctionnement des clignotants droit

**Avertissement important : un clignotement anormalement rapide des témoins de clignotants (G ou K) est le signe d'une défaillance d'un ou des indicateurs de directions : faire vérifier le véhicule immédiatement par un concessionnaire agréé.**

## BEQUILLE LATÉRALE ET BEQUILLE CENTRALE

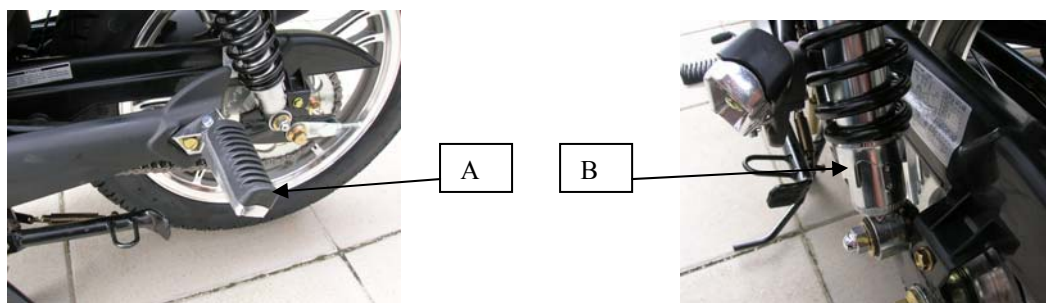


Attention, pour un stationnement en toute sécurité de votre véhicule, veuillez respecter les recommandations ci-après :

- En cas de déclivité, toujours positionner l'avant du véhicule dans le sens de la montée, qu'il soit fait usage de la béquille latérale (A) ou centrale (B).
- L'usage de la béquille latérale ne doit se faire que sur sol dur (attention, lors de températures ambiantes élevées, le sol peut se trouver ramolli et ne plus assurer de résistance suffisante).

**Avertissement important : la béquille latérale (A) est équipée d'un système de retour automatique dès le redressement du véhicule : s'assurer du parfait contrôle de l'équilibre avant de redresser celui-ci pour éviter tout risque de chute.**

## **REPOSE PIED PASSAGE, REGLAGE DES AMORTISSEURS ARRIERE**



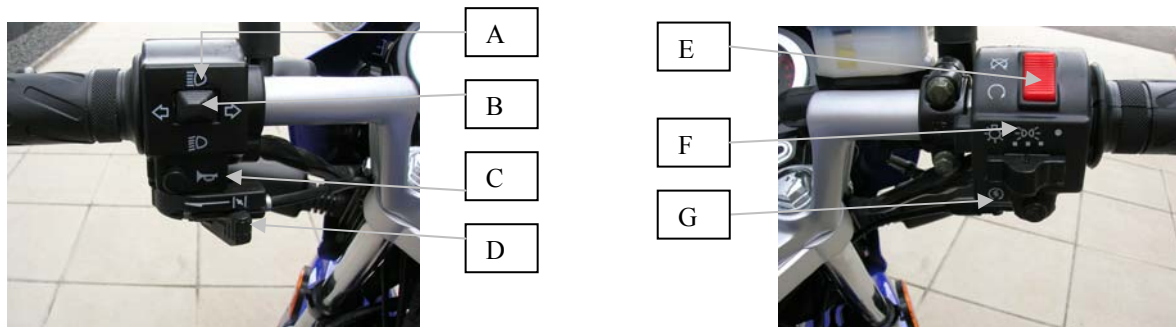
Utilisation des repose pieds passager « A » (photo de gauche) : déplier ceux-ci uniquement lors d'un transport de passager, en cas d'usage solo, ils doivent obligatoirement se trouver en position rabattue.


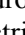
Réglage de la précontrainte des amortisseurs arrière :


Les amortisseurs arrières de votre véhicule sont réglables en précontrainte, par rotation manuelle de la couronne « B ». Une rotation de la couronne vers la gauche entraîne une augmentation de la précontrainte (durcissement de l'amortissement), une rotation de la couronne vers la droite entraîne une diminution de la précontrainte (assouplissement de l'amortissement)

**Avertissement important : sous peine d'affectation de la tenue de route, les deux amortisseurs doivent être réglés sur la même position.**

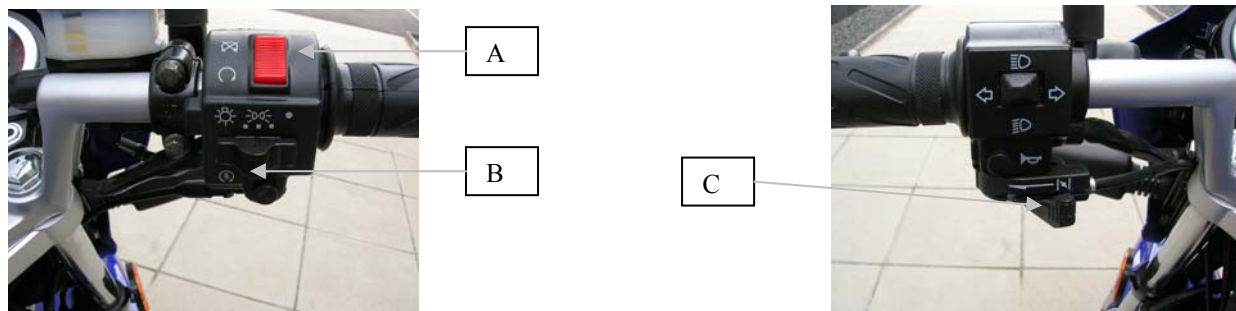
## COMMODOUS DROIT ET GAUCHE : identification des commandes




- A : commutateur feux de croisement / feux de route, déplacement vertical (voir signalisation p.12).  
B : commutateur clignotants : mise en route par déplacement latéral du coté concerné; arrêt par retour en position centrale (voir signalisation p.12).  
C : commande avertisseur sonore.  
D : commande starter pour départs à froid (voir aussi p.16)  
E : Coupe circuit d'arrêt d'urgence :  : fonctionnement moteur /  : coupure moteur  
F : interrupteur éclairage (de droite à gauche): arrêt ; veilleuse ; phares  
G : commande démarreur électrique (voir aussi p.16)

**Avertissement important : Lors de la procédure de démarrage, veiller à ce que le coupe circuit d'arrêt d'urgence soit sur la position  (risque de décharge de la batterie et d'endommagement de celle-ci et/ou du démarreur).**


## DEMARREUR ELECTRIQUE ; PROCEDURE DE DEMARRAGE



Lancement du moteur chaud: Contact mis sur « ON » (voir page 11), boîte de vitesse au point mort « N » (voir page 12), coupe circuit « A » sur , appui sur bouton de lancement du démarreur « B ».

L'action sur le bouton de démarreur de manière consécutive, ne doit pas excéder 5 secondes. Si le moteur ne part pas, vérifier en tout premier lieu la position du coupe circuit et attendre 15 secondes entre chaque sollicitation.

Il est recommandé d'entrouvrir légèrement la poignée de gaz (1/8 de tour) pour faciliter la mise en route.

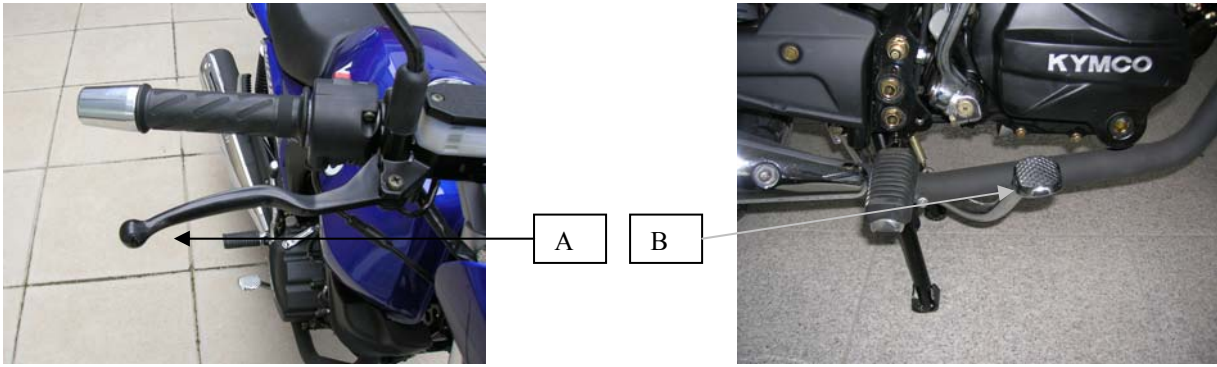
Le démarreur tourne mais le moteur ne démarre pas : vérifier la position du coupe circuit d'urgence qui doit se trouver sur la position «  ».

Lancement du moteur froid : Déplacer la commande de starter « C », reprendre la procédure ci-dessus. Dès que le moteur tourne régulièrement, repousser le starter, commencer son trajet en évitant les accélérations brusques tant que le moteur n'a pas atteint sa température de fonctionnement.

**Avertissement important** : ne jamais démarrer un moteur dans un local fermé, risque d'asphyxie.



## **FREINAGE**



Pour une efficacité de freinage optimale, il est conseillé d'utiliser simultanément les freins avant (A) et arrière (B).

**AVERTISSEMENT IMPORTANT** : en cas de chaussée glissante (pluie ; neige, signalisation au sol, pneumatiques froids ou neufs non rodés), l'emploi intempestif du frein avant peut provoquer la chute.

Toujours adapter sa vitesse aux conditions de circulation, à son expérience et à la réglementation.

## **FUSIBLE ; TROUSSE A OUTILS**

Cache  
latéral



Fusibles de  
protection



Emplacement  
trousse à outils



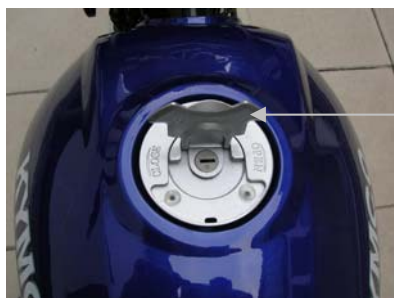
Fusibles de  
rechange

Le circuit électrique de votre véhicule est protégé (éclairage, démarrage, avertisseur sonore, tableau de bord) par un fusible de 15 ampères, après dépose du cache latéral droit (photo de gauche). Le fusible de rechange se trouve dans le porte fusible.

La trousse à outils se situe dans le logement sous la batterie après dépose du cache latéral droit.

**AVERTISSEMENT IMPORTANT** : lors d'un remplacement d'un fusible, veiller **impérativement** à déterminer la cause de la rupture du fusible et à ne remplacer le fusible défectueux que par un modèle aux caractéristiques strictement identiques, le non respect de cette consigne peut provoquer un court-circuit et un incendie.

## **RESERVOIR A CARBURANT**



A

L'ouverture du bouchon de réservoir se fait par introduction de la clé de contact et rotation du bouchon, dans le sens anti-horaire et par son clapet de manœuvre « A ».

Fermeture dans le sens inverse.

**Ne jamais manœuvrer le bouchon par la clé de contact.**

**AVERTISSEMENT IMPORTANT** : lors des opérations de remplissage du réservoir, pas de flammes ou de corps incandescents à proximité : risque d'incendie et/ou d'explosion, en cas de débordement de carburant, essuyer immédiatement le carburant avant toute remise en route du véhicule.

Le pot catalytique du véhicule étant porté à très haute température pendant le fonctionnement, le remplissage du réservoir, moteur chaud, doit se faire avec précaution pour éviter tout débordement de carburant.

## **CONTRÔLES AVANT CHAQUE UTILISATION**

Vérifier le niveau d'huile moteur, (voir page 21).

Vérifier l'état et le fonctionnement des freins (voir page 22 et 23).

Vérifier la garde au levier d'embrayage (voir page 24).

Vérifier l'état, la tension et le graissage de la chaîne de transmission (voir page 25)

Vérifier l'état et la pression des pneumatique : AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.0 kg/cm<sup>2</sup> usage solo.

AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.25 kg/cm<sup>2</sup> usage duo. (Voir page 26)

Vérifier l'éclairage et le fonctionnement de la signalisation.

Vérifier l'absence de jeu et la libre rotation de la direction.

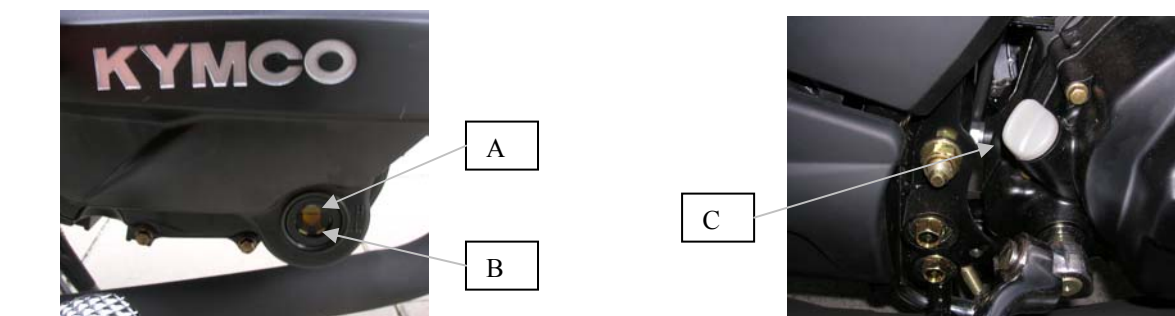
Vérifier la libre rotation et retour de la poignée de gaz.

**IMPORTANT** : Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier le bon niveau de lubrifiant moteur.

**Huile moteur recommandée** : huile moteur 4 temps de qualité API / SJ, de viscosité 5W50.

## **VERIFICATIONS DE SECURITE**

Vérification du niveau d'huile moteur (coté droit du véhicule).



**AVERTISSEMENT IMPORTANT** : il est de la responsabilité de l'utilisateur de veiller au niveau correct d'huile moteur et à son complément éventuel.

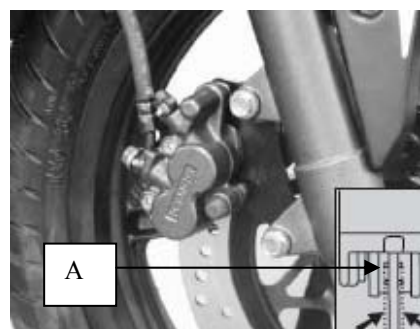
La vérification du niveau s'effectue moteur à l'arrêt depuis 5 minutes au moins et véhicule sur béquille centrale sur sol plan.

Le niveau d'huile doit se trouver, sur la visu du carter, entre les repères A et B.

En cas de besoin, compléter, par l'orifice « C » avec de l'huile de viscosité 5W50 correspondant à la norme API/SJ.

## **VERIFICATIONS DE SECURITE**

### Vérification du niveau de liquide de frein (levier droit) et de l'état des plaquettes avant



Le niveau de liquide de frein (photo de gauche), ne doit pas descendre en dessous du repère « Min », guidon droit et véhicule sur une surface plane.

Vérification des plaquettes de frein avant (photo de droite) : les encoches d'usure (« A ») doivent être visibles, le cas contraire, faire procéder au remplacement des plaquettes par un concessionnaire agréé.

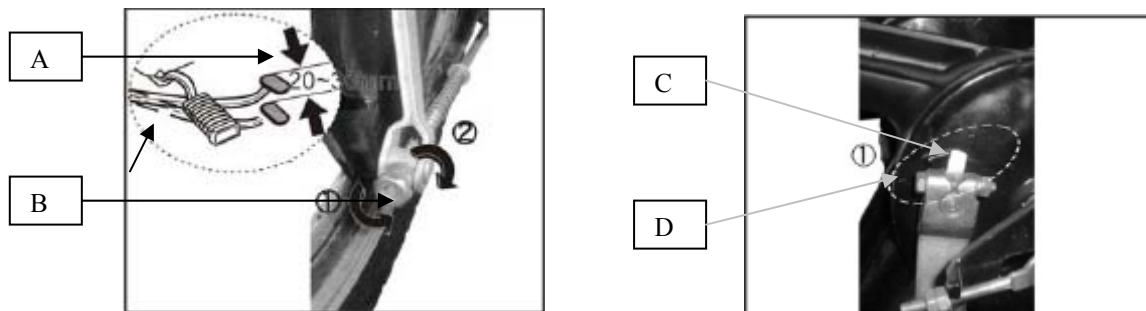
**AVERTISSEMENT IMPORTANT :** en cas de baisse brutale du niveau liquide de frein, le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire agréé.

L'opération de complément de liquide de frein doit être confiée à un concessionnaire agréé.

Liquide de frein à utiliser : répondant à la norme DOT 4 provenant d'un bidon scellé, attention, le liquide de frein est corrosif et peut endommager plastiques, peintures et vernis, essayer immédiatement toute coulure éventuelle et rincer à l'eau claire.

## **VERIFICATIONS DE SECURITE**

Vérification de la garde au frein arrière (pédale pied droit), du niveau de liquide de frein



Le jeu « A » avant début du freinage doit être compris entre 20 et 30 mm, si nécessaire, corriger celui-ci en effectuant une rotation de l'écrou « B », l'encoche de ce dernier devant se trouver arrêtée contre le cylindre de la came de frein.

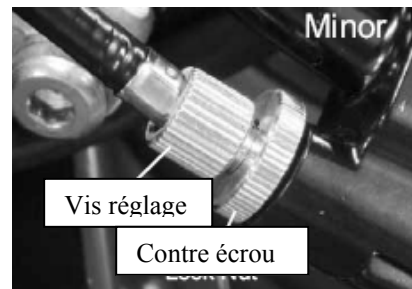
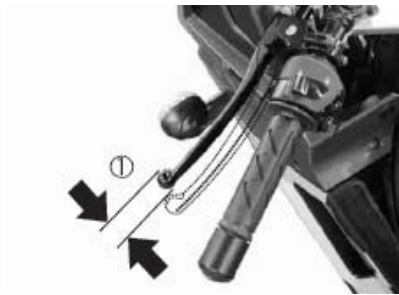
- dans le sens horaire (2) : diminution du jeu « A »
- dans le sens antihoraire (1) : augmentation du jeu « A »

L'index « C » d'usure des garnitures de frein arrière, ne doit pas atteindre le repère « D » : BRAKE LINING LIMIT WEAR » (limite d'usure).

**AVERTISSEMENT IMPORTANT** : Les opérations de remplacement des garnitures et de réglage de la garde au frein arrière, doit être confiée à un concessionnaire agréé.

## VERIFICATIONS DE SECURITE

### Vérification de la garde au levier d'embrayage



La garde « 1 » au levier d'embrayage (photo de gauche), doit être comprise entre 5 et 10 mm.

Une garde excessive peut entraîner un débrayage incomplet et des difficultés à manipuler la boîte de vitesse et/ou un endommagement de cette dernière.

Une garde insuffisante peut entraîner une usure prématurée de l'embrayage par patinage

Augmentation de la garde (photo de droite) : desserrer le contre écrou et serrer la vis de réglage jusqu'à obtention de la garde désirée, resserrer le contre écrou.

Diminution de la garde (photo de droite) : desserrer le contre écrou et desserrer la vis de réglage jusqu'à obtention de la garde désirée, resserrer le contre écrou.

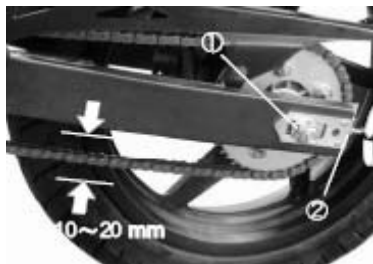
Lors des opérations de réglage, toujours positionner l'encoche de la vis de réglage vers le bas afin d'éviter la pénétration d'eau et d'impuretés dans la gaine de câble pouvant induire son grippage et entraîner un mauvais fonctionnement de l'embrayage et son usure prématurée.

Après le réglage, toujours remettre le caoutchouc de protection.



## **VERIFICATIONS DE SECURITE**

### Vérification de la tension de la chaîne de transmission



La flèche correspondant au débattement libre (photo ci-contre) doit être de 10 à 20 mm.  
Dans le cas contraire, il convient de corriger cette dernière après desserrage de l'écrou d'axe de roue « 1 », ajuster de façon identique les cotés gauche et droit à l'aide des tirants « 2 ».  
Resserrage de l'écrou « 1 » au couple de : 6 à 8 kg-m.

Pour le graissage de la chaîne, il convient d'effectuer celui-ci au minimum tous les 500 Kms, cet intervalle devant être diminué en cas d'usage en milieu poussiéreux ou humide.

N'utiliser qu'un lubrifiant spécial pour chaîne à joints toriques, ne jamais employer de solvant ou d'essence pour le nettoyage de la chaîne.

### **AVERTISSEMENT IMPORTANT :**

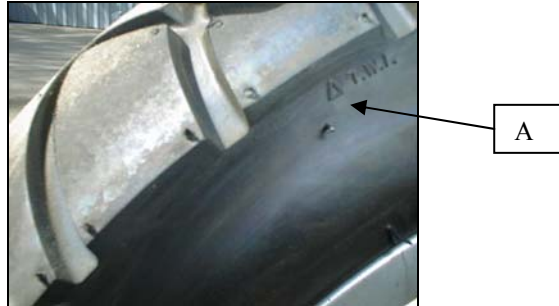
Une tension insuffisante de la chaîne de transmission peut entraîner : une usure prématurée de l'ensemble de transmission, une augmentation du risque de saut de chaîne et peut provoquer un accident.

Une tension excessive de la chaîne de transmission peut entraîner : une usure prématurée de l'ensemble de transmission ainsi que des roulements de boîte de vitesse et augmente le risque de casse et d'accident.

## **VERIFICATIONS DE SECURITE**

Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques.

**En tant qu'élément de liaison au sol, les pneumatiques doivent faire l'objet d'un soin tout particulier en ce qui concerne notamment leur usure et leur pression AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.0 kg/cm<sup>2</sup> usage solo.**



En aucun cas, la profondeur des sculptures ne doit laisser apparaître les témoins d'usure. Ceux-ci se trouvent au centre de la bande de roulement et en face des repères « T.W.I » sur les flancs des pneumatiques (repère « A » sur photo).

**AVERTISSEMENT IMPORTANT: Il est également impératif de roder des pneus neufs pendant environ 150 kms pour permettre l'élimination des produits de démoulage et assurer ainsi une performance optimale des pneumatiques.**

- Ne roulez jamais sans casque, gants et vêtements adéquats, toujours respecter le code de la route.
- Ne roulez pas avec des vêtements trop longs qui pourraient être entraînés par les roues.
- Ne jamais conduire à des vitesses excessives au regard des conditions de circulation et/ou de votre expérience.
- Toujours garder à l'esprit que la tenue de route et les distances de freinage sont affectées en cas de pluie, neige, verglas, mauvais revêtement, signalisation au sol ou lorsque les pneus sont froids.
- Ne jamais conduire sous l'emprise d'alcool, stupéfiants ou médicaments. Toujours conserver les deux mains sur le guidon pour une parfaite maîtrise du véhicule.
- Effectuez toujours un contrôle de votre véhicule avant chaque utilisation (voir page 21 à 26).
- Les gaz d'échappement sont nocifs pour la santé. Démarrez toujours votre véhicule dans un endroit aéré.
- Ne touchez pas le pot d'échappement après fonctionnement, sa température est alors très élevée, ne jamais stationner le véhicule moteur chaud à moins d'un mètre, ni au dessus de tout matériau inflammable, risque d'incendie du à la température élevée du catalyseur.
- Pas de flamme vive ou de pièces incandescentes lors du remplissage du réservoir à carburant.
- Afin de bénéficier de la garantie, n'utilisez que des pièces de rechange d'origine KYMCO.
- Kymco Lux S.A** ne peut être tenu pour responsable d'éventuelles conséquences directes ou indirectes du montage d'accessoires non adaptés et/ou non homologués par **Kymco Lux S.A** ou dont leur montage n'aurait pas été effectué dans les règles de l'art.
- Kymco Lux S.A** ne peut être tenu pour responsable des modifications non conformes au certificat de conformité, et de leurs conséquences éventuelles, effectuées par un tiers sur le véhicule.

## **RODAGE**

Du soin apporté aux premiers kilomètres de votre véhicule dépendent largement ses performances et fiabilité futures. Durant les 500 premiers kilomètres, ne pas faire fonctionner le moteur à pleine charge ou régime, variez les parcours et les vitesses.

De 0 à 250 kilomètres, ne pas dépasser 6000 t/min (voir aussi p.12)

De 250 à 500 kilomètres, ne pas dépasser 8000 t/min (voir aussi p.12)

La pleine charge peut être appliquée au moteur après ce kilométrage.

Par principe général, toujours veillez à laisser le moteur tourner au ralenti quelques instant avant de commencer votre trajet (délai nécessaire à ce que l'huile atteigne tous les points à lubrifier).

## PROGRAMME D'ENTRETIEN (au premier des deux termes atteint)

CONTRÔLES	500 KM 2 mois	2000 KM 6 mois	4000 KM 12 mois	6000 KM 18 mois	8000 KM 24 mois	10000 KM 30 mois	12000 KM 36 mois	14000 KM 42 mois	16000 KM 48 mois	18000 KM 54 mois	20000 KM 60 mois
Huile moteur (5W50)	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Nettoyage crépine filtration + filtre à huile dynamique	N	-	N	-	N	-	N	-	N	-	N
Filtre à air	-	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R
Jeu aux soupapes (0.10mm) A/E	A	-	-	A	-	-	A	-	-	A	-
Vérification régime ralenti	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Bougie d'allumage (NGK-CR8E) Ecartement : 0.6-0.7 mm	I	R	I	R	I	R	I	R	I	R	I
Filtre à essence	-	-	R	-	R	-	R	-	R	-	R
Éléments de direction	A	I	G	I	G	I	G	I	G	I	G
Garde levier d'embrayage											
Garde poignée d'accélérateur	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Garde pédale de frein AR	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Boulonnerie	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Suspension AR / Fourche AV	C/S	C/C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Batterie	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
Liquide de frein (DOT 4)	I	I	I	I	R	I	I	I	R	I	I
Garnitures frein AV et AR	I	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Etat pignon /chaîne/couronne de transmission + tenson et graissage chaîne	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G	I/A/G
Pneumatiques: état/pression	I	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R	C/R
Conduites de frein	I	I	I	I	I	R	I	I	I	I	I
Fonctions électriques	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T
Essai sur route	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T

LEGENDE : R= Remplacer C/R= Contrôler et remplacer si nécessaire G= Graisser S= Serrer A= Ajuster I= inspecter T= tester N= nettoyer E= effectuer

<b>500 KM (ou 2 mois)</b>	<b>2000 KM (ou 6 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>
<b>4000 KM (ou 12 mois)</b>	<b>6000 KM (ou 18 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>

<b>8000 KM (ou 24 mois)</b>	<b>10000 KM (ou 30 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>
<b>12000 KM (ou 36 mois)</b>	<b>14000 KM (ou 42 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>

<b>6000 KM (ou 48 mois)</b>	<b>18000 KM (ou 54 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>
<b>20000 KM (ou 60 mois)</b>	<b>22000 KM (ou 66 mois)</b>
Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.	Cachet du revendeur attestant de la réalisation des opérations de maintenance conformément au programme d'entretien constructeur (voir p29) et aux règles de l'art.
<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>	<b>Date :</b> <b>Signature revendeur :</b>



## **NETTOYAGE DE VOTRE MOTO**

**Pour nettoyer votre Moto KYMCO nous vous conseillons d'éviter le lavage avec un nettoyeur haute pression qui peut endommager certaines pièces de votre véhicule.**

**Utilisez de l'eau à pression domestique, légèrement additionnée de détergent puis rincez abondamment à l'eau claire.**

**En cas d'usage hivernal (salage des routes) ou de station et/ou utilisation en milieu maritime (embruns), il est vivement conseillé d'effectuer régulièrement un simple rinçage de dessalage à l'eau froide.**

**Votre concessionnaire peut vous aider efficacement dans le choix de produits d'entretien deux roues.**

**En cas d'inutilisation prolongé du véhicule (durée d'immobilisation supérieure à 1 mois) il convient de :**

**- débrancher la batterie, d'effectuer une charge adaptée (0.8hX10heures), et de stocker celle-ci dans un endroit tempéré (20°C).**

**- d'effectuer le plein du véhicule.**

**Pour des stockages de durée supérieure, il convient de se rapprocher d'un concessionnaire pour préparation au remisage et à la remise en route.**

## CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

<b>MOTEUR</b>	<b>Monocylindre, 4 temps</b>
<b>Refroidissement</b>	<b>Par air</b>
<b>Alésage</b>	<b>56.5 mm</b>
<b>Course</b>	<b>49.50 mm</b>
<b>Cylindrée</b>	<b>124.1 cm<sup>3</sup>.</b>
<b>Puissance maxi</b>	<b>7.5 KW à 8500tr/min.</b>
<b>Distribution</b>	<b>Arbre à cames en tête, 2 soupapes</b>
<b>Jeu au soupapes (admission / échappement) à froid</b>	<b>0.10 mm / 0.10 mm</b>
<b>Lubrification</b>	<b>Carter humide, pompe trochoïdale.</b>
<b>Qualité huile moteur et quantité</b>	<b>API/SJ 5W50 1L</b>
<b>Allumage</b>	<b>Electronique par boîtier C.D.I.</b>
<b>Démarrage</b>	<b>Démarreur électrique + Kick</b>
<b>Transmission</b>	<b>Boite de vitesses 5 rapports</b>
<b>Embrayage</b>	<b>Manuel.</b>
<b>Pneus AV ; AR</b>	<b>2.75-18/3.50-16</b>
<b>Pression pneumatique (à froid) AV ; AR duo / solo</b>	<b>AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.0 kg/cm<sup>2</sup> usage solo. AV : 1.75 kg/cm<sup>2</sup> ; AR : 2.25 kg/cm<sup>2</sup> usage duo.</b>
<b>Echappement</b>	<b>Catalytique.</b>
<b>Filtre a air</b>	<b>Elément papier.</b>
<b>Batterie</b>	<b>12N7-4B</b>
<b>Freins</b>	<b>AV : disque AR : Tambour</b>
<b>Poids à vide / poids total autorisé</b>	<b>117kgs / 279kgs</b>
<b>Dimensions (L x l x h) mm</b>	<b>2070X780X1125</b>
<b>Réservoir essence capacité / type de carburant</b>	<b>13.5 litres / sans plomb 95</b>

**NOTES**

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

# EMPLACEMENT DESTINE AU COUPON DE GARANTIE

PULSAR NEW 125 type CK 125

- 36-